COMMUNE de CROUY sur OURCQ

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf et le quinze février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

Etaient présents : Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mr ETIENNE Victor, Mme GODE Martine, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mr FAIGNER Philippe, Mme DA SILVA Christine, Madame AUBRIOT Maria-Margarida.

Pouvoirs : Mme FOUQUET VERNET a donné pouvoir à Mr FAIGNER Philippe
Mr KERGAL Michel a donné pouvoir à Mr NOTARIANNI Marc
Mme LARSONNEUR Ginette a donné pouvoir à Mme FOUCHAULT Catherine
Mme MAGLIERI Sandrine a donné pouvoir à Mr PRZYBYL Bruno
Mr NEYRAUD Olivier a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine.

Absent : Mr GOBET Thomas.

Madame JANSSENS Catherine a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 00, le quorum étant atteint (12 membres présents, 5 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 23 novembre 2018.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2019 2020

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire :

- *rappelle* le fonctionnement des activités périscolaire, à savoir l'accueil périscolaire matin (7h00-8h30), soir (16h30-19h00), les études surveillées (lundi et jeudi 16h45 – 17h45) et la restauration scolaire (11h30-13h30) dans l'espace périscolaire sis 9 rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ,
- *propose* qu'une consultation, dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée), soit réalisée auprès d'organismes agréés, inhérente à la gestion et Animation des Activités périscolaires et études surveillées, pour la rentrée scolaire 2019/2020,

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **EMET un AVIS FAVORABLE** au lancement d'une consultation, auprès d'organismes agréés, pour la gestion et l'animation des activités périscolaires et études surveillées, pour la rentrée scolaire 2019/2020 et **MANDATE** le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette consultation.

ACTIVITES PERISCOLAIRES : TARIFS ET REGLEMENTS – RENTREE SCOLAIRE 2019 2020

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire :

- *rappelle* l'organisation du temps scolaire, depuis la rentrée scolaire 2018/2019, à savoir :

	ENSEIGNEMENT	
Lundi	*8h30- 11h30*	*13h30-16h30*
Mardi	*8h30- 11h30*	*13h30-16h30*
Mercredi		
Jeudi	*8h30- 11h30*	*13h30-16h30*
Vendredi	*8h30- 11h30*	*13h30-16h30*

- *rappelle* le fonctionnement des activités périscolaires, à savoir l'accueil périscolaire matin *(7h00-8h30),* le soir *(16h30-19h00),* l'étude surveillée *(les lundi et jeudi de 16h45 à 17h45)* et la restauration scolaire *(11h30-13h30)* au sein l'espace périscolaire sis 9 rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ,

- *souligne* les dispositions inhérentes à l'inscription des enfants aux activités périscolaires, à savoir :
  - *REGLEMENT* : les familles doivent être à jour des règlements dus auprès de l'organisme gestionnaire des activités périscolaires,
  - *TRAVAIL des PARENTS* : sont acceptés les enfants dont les 2 parents exercent une activité professionnelle
  - *DOMICILE des PARENTS* : sont acceptés les enfants dont les parents ont leur résidence principale à CROUY SUR OURCQ
  - *UTILISATION des SERVICES PERISCOLAIRES* : sont prioritaires les familles utilisant l'ensemble des activités proposées.
  -

- *propose*, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, les tarifs ci-dessous présentés,

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN (7H00- 8H30) ET SOIR (16H30 – 19H00)
Tarif modulable en fonction des revenus des familles

REVENUS MENSUELS des FAMILLES	***Pour 1 enfant présent***	***Pour 2 enfants présents***		***Pour 3 enfants présents***	
Jusqu'à 1067,00 €	0,97 €	2x	0,77 €	3x	0,66 €
De 1067,00 € au 1667,00 €	1,28 €	2x	0,98 €	3x	0,76 €
De 1667,01 € à 2267,00 €	1,59 €	2x	1,18 €	3x	0,87 €
De 2267,01 € à 2867,00 €	2,00 €	2x	1,49 €	3x	1,07 €
De 2867,01 € à 3467,00 €	2,41 €	2x	1,80 €	3x	1,28 €
Plus de 3 467,00 €	2,82 €	2x	2,11 €	3x	1,48 €

RESTAURATION SCOLAIRE (11H30 – 13H30)
Tarif : 5,00 €, se décomposant comme suit : repas : 3,00 € et encadrement : 2,00 €
Inscription au mois

ETUDES SURVEILLEES (LES LUNDI ET JEUDI, de 16H45 à 17H45)
Tarif : 2,00 € par séance

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** aux dispositions et tarifs inhérents au fonctionnement des activités périscolaires, pour l'année scolaire 2019/2020, tels proposés par Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

ABATTAGE ARBRES – AVENUE DE LA GARE (ANCIEN LAVOIR)

Madame GOOSSENS Maria-Christine informe l'assemblée que les résineux, au nombre de 4, situés avenue de la Gare, à proximité de l'ancien lavoir, présentent un état sanitaire dégradé et, en conséquence, un danger potentiel pour les habitations situées à proximité du lieu.
Il convient donc d'abattre ces 3 épiceas et ce thuyas. Madame le Maire présente les devis établis par des entreprises agréées, devis comprenant l'abattage des conifères et l'évacuation du bois et des branches.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** au devis établi par l'entreprise DUVAL Daniel (Montigny l'Allier), pour un montant HT égal à 3 500,00 € (4 200,00 € TTC) et **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer le devis.

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, présente à l'assemblée le Groupement d'Intérêt Public, ID 77, plateforme d'ingénierie du Département 77. Il s'agit d'un GIP qui rassemble dans une même entité tous les acteurs de l'ingénierie départementale, constituant ainsi un catalogue d'offres de services diversifiés, dans lequel les collectivités (communes, établissement public de coopération intercommunale ou syndicats) pourront trouver des compétences et de l'expertise nécessaires pour réaliser leurs projets. Sur une plateforme en ligne, les élus des collectivités adhérentes pourront présenter leurs projets et auront un professionnel qui les aidera et les conseillera.
Sept organismes composant ID 77 : le Département, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Aménagement 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement, Act'Art et Seine-et-Marne attractivité.
L'adhésion à ce GIP par les collectivités intéressée est gratuite.
Cent trente offres dans différents domaines sont ainsi proposées : voirie, environnement, bâtiment, culture. Le catalogue a vocation à évoluer en fonction des besoins des collectivités.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la commune de Crouy-sur-Ourcq au Groupement d'Intérêt Public (GIP) ID 77 et **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

CIAS PAYS DE L'OURCQ
CONVENTION MISE A DISPOSITION ESPACE PERISCOLAIRE

Madame GOOSSENS rappelle que, depuis 2013, la compétence « accueil de loisirs maternel et élémentaire » a été transféré au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq (C.I.A.S) qui gère, pour l'ensemble des communes du canton de LIZY SUR OURCQ, les centres de loisirs sans hébergement.
La commune de CROUY SUR OURCQ a été désignée « pôle d'accueil » et accueille, depuis l'été 2014, les enfants âgés de 3 à 11 ans, domiciliés à CROUY SUR OURCQ et dans les communes environnantes, , COULOMBS EN VALOIS, DHUISY et GERMIGNY SOUS COULOMBS, durant les vacances scolaires (vacances de la Toussaint, d'hiver,de printemps et d'été).
Aussi, il est présenté aux membres de l'assemblée une convention de mise à disposition d'un bâtiment communal, sis 9 rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ entre la commune et le C.I.A.S, permettant ainsi une mutualisation des locaux.
La commune de CROUY SUR OURCQ met gracieusement les locaux cités ci-dessus à disposition pour l'accueil de loisirs. L'entretien courant des locaux et des espaces extérieures fera l'objet d'un dédommagement du C.I.A.S à la commune de CROUY SUR OURCQ, calculé selon la formule suivante : « 0,22 € x nombre de m2 x nombre de jours d'utilisation ».

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** à la passation d'une convention de mise à disposition des locaux communaux, sis 9 rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ, avec le C.I.A.S du Pays de l'Ourcq, pour l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H). Cette convention s'applique à compter du 03 septembre 2018 au 31 août 2022.

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer la convention ainsi que tout document y afférent.

SYNDICAT LYCEES CANTON DAMMARTIN EN GOELE : DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de participation financière du Syndicat Intercommunal pour les Lycées du canton de Dammartin en Goële, *destinée à couvrir les frais de fonctionnement du gymnase, du stade et des autres équipements sportifs,* pour un élève, domicilié à CROUY SUR OURCQ et scolarisé en classe de terminale au lycée de Dammartin. Cette participation s'élève à 190,00 € pour l'année scolaire 2018/2019.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** au versement d'une participation financière au Syndicat Intercommunal pour les Lycées du canton de Dammartin en Goële, pour l'année scolaire 2018/2019, d'un montant égal à 190,00 € et **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer la convention.

AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES – ARTICLE 6232 « FETES et CEREMONIE »

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant la demande faite par les services de la Trésorerie de MEAUX,

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonie », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, **FIXE** comme suit la liste des dépenses ordinaires à imputer à l'article budgétaire 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- ***Vœux du Maire*** : vins et boissons non alcoolisées, alimentation, vaisselle, petit matériel divers,
- ***Spectacle Jeune Public*** : animations, prestations théâtrales, boissons non alcoolisées, alimentation, petit matériel divers,
- ***Cérémonies officielles (19 mars, 08 mai, 14 juillet, 11 novembre et 05 décembre***) : vins et boissons non alcoolisées, alimentation, vaisselle, petit matériel divers et fleurs,
- ***Fête patronale*** : tickets de manège,
- ***Repas des anciens*** : repas, vins et non alcoolisées, animation, fleurs et confiserie, petit matériel divers,
- ***Arbre de Noël*** : sapins, animation, jouets, boissons non alcoolisées, alimentation, vaisselle, petit matériel divers,
- ***Colis de Noël pour les personnes âgées*** : alimentations, boissons alcoolisées et non alcoolisées, décoration, petit matériel divers,
- ***Colis de Noël personnel communal*** : alimentation, vin,
- ***Repas de Noël élus*** – personnel communal : restaurant.

QUESTIONS DIVERSES

Formation – Plantation arbres
En partenariat avec le CAUE 77, une journée de formation gratuite sur le thème « Comment planter les arbres dans les règles de l'art » est proposée à toute personne intéressée, sur la Place du Champivert, le jeudi 28 février 2019, de 14 heures à 17 heures.

Aéroport Paris-Charles de Gaulle – Lancement de la concertation préalable au projet de Terminal T4
Le Groupe ADP (Aéroports de Paris) a décidé d'organiser une concertation préalable volontaire inhérente au projet de Terminal T4 et le développement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2035/2040. Cette concertation a lieu du 12 février 2019 au 12 mai 2019. Pour toute personne intéressée, un dossier de concertation peut être consulté au secrétariat de mairie.

Ligne P : PARIS – LA FERTE MILON

Monsieur Victor ETIENNE, Conseiller Municipal, relate à l'assemblée la visite, ce jour, de Mme PECRESSE Valérie, Présidente de la Région Ile de France et IDF Mobilités, sur la ligne P (Paris-La Ferté Milon).

Aux côtés de Mr Alain KRAKOVITCH, Directeur du réseau transilien et Mr RENAULT Franck, Directeur de la Ligne P à la SNCF, Mme PECRESSE a annoncé plusieurs mesures destinées à améliorer les conditions de trafic de la ligne P, régulièrement soumise à des pannes et des suppressions de trains, notamment :

- Volonté d'inscription de l''électrification du tronçon « Trilport – La Ferté Milon » au prochain contrat plan Etat Région, à partir de 2020,
- Audit sur la maintenance des trains
- Création d'abris chauffants.

Monsieur ETIENNE souligne que le nombre d'AGC, dédié à la ligne P, n'est pas suffisant aujourd'hui et qu'il est nécessaire qu'une solution pérenne soit proposée dans les meilleurs délais par les instances dirigeantes.

La Rando des 3 châteaux – 14 avril 2019

Organisée par le département de SEINE et MARNE depuis plusieurs années dans le sud seine et marnais, la Rando des 3 Châteaux change de lieu et est programmé le dimanche 14 avril 2019 dans le Nord du Département. Des départs seront proposés à CROUY SUR OURCQ, LIZY SUR OURCQ et COULOMBS en VALOIS.

Toutes les informations utiles inhérentes à cette manifestation seront communiquées prochainement sur le site Internet de la commune.

Trail du Pays de l'Ourcq – 02 juin 2019

A l'instar des années précédentes, le trail du Pays de l'Ourcq sera organisé par l'ACPO (Athlétic Club du Pays de l'Ourcq) le dimanche 02 juin 2019. Avec un départ sur la Place du Champivert, plusieurs épreuves sportives seront proposées : Trail du Pays de l'Ourcq : 39 km, Trail du Houssoy : 18 km, Marche Nordique La Crouycienne : 18 km, Trail de la Garenne : 10 km et pour les enfants, Mini Trail Chevaliers et Princesses : 2 km et course « ensemble pour le Togo » : 500 m.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 21 heures 30 minutes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 05 AVRIL 2019 à 20 HEURES